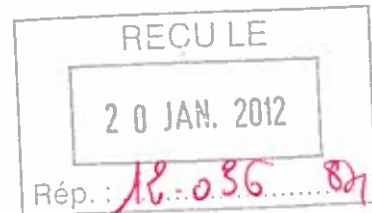


PREFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des réglementations
Références : ACM

Dossier n°2005/0005

Le préfet de l'Ain



- VU le code de l'environnement - Livre V - Titre 1^{er};
- VU la nomenclature des installations classées notamment les numéros 2930.1.b,
- VU l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2005 modifié autorisant la société Commerz Real Spezialfondsgesellschaft mbh (CRS) à exploiter des entrepôts de stockage de matières combustibles,
- VU la déclaration reçue le 18 janvier 2012 par laquelle la société Commerz Real Spezialfondsgesellschaft mbh (CRS) m'informe de la mise en service d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur au sein de son installation située à BOURG-EN-BRESSE - Parc Industriel Berliet Avenue Amédée Mercier,

- DELIVRE RECEPISSE -

à la société Commerz Real Spezialfondsgesellschaft mbh (CRS) de sa déclaration.

Article 1^{er} : Le titulaire du présent récépissé de déclaration doit pour l'exploitation de cette installation se conformer aux prescriptions annexées à ce document.

Article 2 : En application des articles L 514-6 et R 514-3-1 du code de l'environnement, cette décision peut être déférée au tribunal administratif de Lyon, seule juridiction compétente :

- par les demandeurs ou exploitants dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le présent récépissé leur a été notifié,
- par les tiers dans un délai d'un an à compter de l'affichage du présent récépissé.

Article 3 : Copie du présent récépissé sera adressée :

- au maire de BOURG-EN-BRESSE, la première copie pour être déposée dans les archives de la mairie pour mise à la disposition du public, la seconde pour être affichée durant 1 mois à la porte principale de la mairie, le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressé au préfet,
- au chef de l'unité territoriale de l'Ain – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes (inspection des installations classées)

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18 janvier 2012

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef de bureau


Sylviane BERTHILLOT